

GYMNASTIQUE SPORTIVE ENFANTS (CP – CM)

Date d'inscription :

Nom Enfant : Prénom : Né(e) le : M / F (**)

Nom Parents (Obligatoire) :

Adresse : Code Postal :

Ville : Email :

☎ domicile : ☎ travail : ☎ portable :

(**) Masculin/Féminin - Rayer la mention inutile

Merci, le cas échéant, de corriger vos données personnelles directement dans ce pavé

(*) : L'inscription n'est définitive qu'après l'accord du responsable d'activité, le règlement total de l'adhésion et de la cotisation et la fourniture d'un certificat médical d'aptitude. **L'absence de ce certificat dans les 15 jours suivant votre inscription entraînera la suspension de votre enfant.**

(*) : Les cours ne démarreront que s'il y a suffisamment d'élèves inscrits.

Cours	Jour	Horaire	Durée	Lieu	Cotisation	x
Gym Sportive CP/CE1/CE2	Mercredi	18h00 – 19h15	1h15	Centre sportif Saint Exupéry Gymnase Marie Marvingt	189 €	
Gym Sportive CM1/CM2	Mercredi	18h00 – 20h00	2h00		237 €	

PEDIBUS : Je souhaite inscrire mon enfant au Pédibus (Centre de loisirs → Gymnase Mermoz)

Signature des Parents
OBLIGATOIRE

A REGLER	Règlement :
Adhésion annuelle : 10 €	Espèces <input type="checkbox"/>
Supplément extérieur Villebon : (+18 €)	Chèque à l'ordre de l'ASV <input type="checkbox"/>
Cotisation annuelle : €	Coupon sport/Chèque ANCV <input type="checkbox"/>
TOTAL :	Règlement possible en 3 chèques maximum (avec chiffres ronds sans centimes)

RESPONSABLE : Adeline LUCAS - Tel : 06 20 31 15 53

TSVP -->

Reprise des cours MERCREDI 19 SEPTEMBRE 2018

Informatique et libertés : Le droit d'accès et de rectification des données vous concernant dans notre fichier informatisé (déclaré auprès de la CNIL) peut s'exercer auprès du secrétariat. Ces données sont réservées à l'usage exclusif de la gestion de l'ASV.

Droit à l'image : Je refuse que les photos prises lors de l'exercice de cette activité soient utilisées sur le site Internet ou dans les documents de l'ASV destinés au public (si vous ne cochez pas cette case, nous considérons que vous acceptez d'y figurer).



Responsabilité : Nous vous rappelons que la responsabilité de l'ASV n'est engagée qu'à partir du moment où l'enfant est confié au professeur/moniteur, du début jusqu'à la fin du cours, dans le local où a lieu ce cours. Nous vous recommandons d'accompagner vos enfants jusqu'au local en question et de les y reprendre en évitant de les laisser sur les parkings.

Demande d'attestation : Toute demande d'attestation (CE, CAF ou tout autre organisme) sera délivrée uniquement en contre partie de la remise au responsable de l'activité ou au secrétariat de l'ASV, du dossier d'inscription complet (fiche d'inscription dûment complétée et signée + paiement de l'adhésion et de la cotisation + certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport). Si l'attestation concerne un comité d'entreprise, nous vous remercions de préciser le nom de la société. Nom de la société :

Il ne sera délivré qu'une seule attestation par an/par personne/par activité **suite à la demande auprès du secrétariat uniquement.**

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT : Toute inscription est définitive pour la saison en cours. Seuls 2 cas pourront faire l'objet d'un remboursement au prorata :

- 1/ En cas de problème médical **AVEC** certificat à l'appui, concernant un arrêt de longue durée,
- 2/ En cas de déménagement lointain.

Aucune autre réclamation ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement.

Attention : 1 seul cours d'essai est proposé pour tout(e) nouvel(le) adhérent(e) ou nouvelle discipline.

Signature Obligatoire